

LE MADAWASKA

La Cle d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 28 SEPTEMBRE 1916

G.-E. DION, Administrateur.

Ca Va Bien

Oni, ça va bien. Nous sommes de bons élèves, notre professeur l'Acadien se plaint à le reconnaître. Nous avons bien profité de sa première leçon. Sans doute il n'a pas jugé à propos de nous expliquer par quelle torsion de sa féconde intelligence, il voulait que nous pussions M. Clark pour les fautes de M. Borden, mais il ne faut pas lui en vouloir. Un professeur n'est pas tenu à apprendre en une ou deux fois toute sa science à ses élèves.

Pour nous, jusqu'à plus ample connaissance des choses nous continuerons à essayer de juger suivant leurs mérites respectifs les actes de nos gouvernants d'Ottawa et ceux de nos gouvernements de Frédérickton. Nous comprenons fort bien que cela ne fait pas l'affaire d'un journal de parti qui dans les circonstances a intérêt à mêler les cartes et à faire subir à tout ce qui s'appelle conservateur, les châtiments qu'un gouvernement conservateur quelconque a pu mériter.

L'Acadien peut bien jeter l'insulte à la proportion encore respectable des électeurs qui supporte encore le gouvernement actuel de Frédérickton, en disant qu'il n'y a aucune raison de s'abaisser jusqu'à voter pour ce gouvernement (voir son article: "Ce qu'a valu une leçon", dans son numéro du 26 courant), il aura une certaine difficulté à convaincre tout le monde qu'il travaille dans l'intérêt d'un gouvernement honnête en travaillant à nous ramener non pas un gouvernement de même nom, mais absolument les mêmes hommes que nous avions avant 1908 et que l'électorat a dû mettre à la porte de la façon que l'on sait.

L'Acadien nous permettra aussi de différer d'opinion avec lui sur la question de la prohibition.

Nous ne sommes pas en faveur de la théorie qui veut que l'on sépare les questions morales, religieuses et nationales de la politique. Nous sommes d'avis que nous devons savoir fouler aux pieds, n'en déplaise à l'Acadien, l'esprit de parti, justement quand ces mêmes questions morales, religieuses et nationales sont au jeu.

Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet, et nous continuerons à séparer la cause du gouvernement d'Ottawa de celle du gouvernement de Frédérickton avec autant de sans gêne que nous mettrons à critiquer le gouvernement libéral du Manitoba persécuteur de la langue française et le gouvernement conservateur de l'Ontario persécuteur lui aussi de la langue française. Nous nous refuserions, même au risque de déplaire à l'Acadien, à ne voir que du mal dans un parti et du bien dans un autre, que ce parti soit au pouvoir ou dans les froides régions de l'opposition.

D'ERLANGES.

Notes de Valcartier

Mercredi dernier nous avons eu une grande journée de "Sports". Tout le monde s'est fort amusé.

Nous avions tous été inoculés, il ne nous manquait plus que la vaccination et nous l'avons eue. Je vous assure qu'il y en a des bras en "réchappe". Quelques uns de nos soldats ont été assez malades, à la même heure en transporter une couple à l'Hôpital du Camp.

La fameuse Rougeole, a fait son apparition parmi nous et quelques Acadiens s'en sentent. Elle n'est pas maligne cependant et les Rougeoleux ne s'en porteraient guère plus mal que nous s'ils étaient restés avec nous, mais on les a isolés et ils s'ennuient un peu.

Le Sergent Louis Michaud et le soldat Mag. Ouellet nous sont revenus très contents de leur promenade au Madawaska. C'est très naturel, n'est-ce pas?

Le soldat Edouard Pelletier

a été promu Caporal et le soldat Jos Turgeon aussi. Honneur au mérite.

Nous avons aujourd'hui le grand examen médical annoncé depuis longtemps. Plusieurs qui s'attendaient d'être renvoyés ne l'ont pas été et quelques autres qui auraient aimé rester partiront.

Nous devons partir ces jours-ci pour St-Jean. Il est temps car il ne fait plus trop chaud ici la nuit.

Les soldats Napoléon Dubé et Maxime Plourde ont été conduits à l'hôpital. Ne vous imaginez pas qu'ils sont dangereusement malades ce n'est que la Picote Vaccine, comme on dit au Madawaska. Ils nous reviendront dans quelques jours aussi bien que jamais.

Comment est la chasse au Madawaska? Laissez nous au moins un Orignal et quelques perdrix car nous nous attendons de monter en Octobre et comme nous n'avons pas grand temps à nous, nous ne voudrions pas être obligés d'aller trop loin ni de chercher trop longtemps.

BONSOIR.

La Société l'Assomption

Moncton, N.B., le 16 Septembre, 1916.

Aux membres de la Société l'Assomption, Soeurs et Frères,

Au lendemain de la septième convention générale de notre société, il s'agit de commencer l'étude des nouveaux changements portés à nos règlements. Ceci nous paraît nécessaire et sera utile, croyons-nous, à tous nos membres afin d'éviter tout mal-entendu.

Pour un membre d'une société quelconque le premier devoir qui lui incombe est de connaître les responsabilités qu'il assume, les devoirs qui lui sont imposés, le but que poursuit cette association et les avantages et les bénéfices qu'elle lui offre.

Pour connaître ces choses un sociétaire ne doit pas se fier sur son voisin pour les lui apprendre, car souvent les explications sont mal données, ou ne sont pas données qu'en partie et il en résulte des malentendus bien regrettables. Il faut donc, pour savoir d'une manière certaine ce que nous avons à faire, lire et étudier attentivement ce petit livret qui contient les règlements officiels, base de la société.

Nous insistons donc auprès des membres de La Société l'Assomption de lire et relire souvent les pages de nos règlements. Cette lecture ne pourrait manquer de leur rappeler ces devoirs si importants qu'ils ont à remplir et en même temps ils apprendront à aimer davantage le but que nous poursuivons et ils seront portés, par là, à faire des efforts plus grands pour le succès de cette œuvre nationale qui a plus fait pour nous dans des lieux durables les descendants des proscriptions de 1755, que tous les efforts de cinquante ans auparavant.

Nous attirons aujourd'hui l'attention des membres sur les points suivants:

Un membre bénéficiaire doit payer à la caisse au décès, le montant requis par la loi, c'est-à-dire, le taux du congrès fraternel, selon le montant de son certificat et l'âge, lors de son admission à la caisse aux décès de la société. Voir chapitre XV, Article 152, (nouveaux règlements); trente cinq sous par mois à la caisse des malades; cinq sous par mois à la caisse écolière; quinze sous par mois à la caisse d'administration générale; (Chapitre XXII, Article 178), et

Plantes de grande culture

LA MOISSON.—Vos machines sont-elles prêtes pour la récolte du grain? N'attendez pas, prenez des maintenant vos précautions afin de pouvoir rentrer facilement une grosse récolte. Servez-vous de bonne ficelle d'engrègement et n'oubliez pas qu'une moissonneuse munie d'un porte-gerbes épargne le travail d'un homme pour la mise en moyettes.

La coutume de battre le grain en moyettes se répand de plus en plus, même dans les provinces de l'Est; c'est une méthode qui économise le travail et qui fait disparaître beaucoup des désagréments du battage. Pour les prairies où l'on manque de bâtiments pour emmagasiner le grain, la vieille méthode des meules fournit un moyen peu coûteux de conservation.

Le maïs destiné à l'ensilage doit être coupé lorsque les grains sont à l'état pâteux, c'est-à-dire un peu

le mouillant fixé par la succrale pour l'administration locale. (Chapitre IX, Article 80.)

Ces cotisations sont payables le premier jour et requises avant le dernier jour de chaque mois. Les sociétaires ne sont pas libres de choisir s'ils doivent payer tous les mois ou non; les règlements le demandent; le Comité Exécutif a le soin de ces argents pour remeurer les obligations de la Société.

Qu'est-ce qui arrive bien souvent, et trop souvent? Un membre néglige de payer ses contributions pour deux ou trois mois. A cette date il est, sans que l'on ait besoin de l'avertir à cet effet, suspendu, et il perd par là même tous ses droits. (Chapitre XVI, Article 174.) Souvent aussi il arrive qu'il tombe malade peu de temps après, et, sans doute, il est anxieux de recevoir l'indemnité que la société lui a promise en cas de maladie; mais il ne peut le toucher à cause qu'il a négligé de payer ses contributions mensuelles. Comment faire pour recouvrer ses droits? Il doit payer en entier ses arriérés. Est-ce tout? Non, il doit attendre un temps égal plus une semaine, à celui durant lequel il a négligé de les payer. Et s'il meurt pendant qu'il est suspendu sa famille ne pourra recevoir ses bénéfices à la caisse au décès.

Il faut remarquer que cette clause de nos règlements s'applique à chaque fausse, et pour la somme de cinq sous même; un confrère s'expose à perdre ses droits lorsqu'il néglige de payer à temps.

Le bureau chef est obligé de refuser à tous les mois de payer des demandes de bénéfices pour les raisons ci-haut données. A qui la faute? La Convention est le pouvoir suprême, personnellement il a le droit de changer les règlements; et le Comité Exécutif est forcé d'exécuter avec la plus stricte impartialité et la plus grande vigilance le mandat qu'il a reçu de la convention, c'est pourquoi nous demandons le paiement des contributions ponctuellement à tous les mois.

L'observance de nos règlements maintiendra l'union et l'esprit de fraternité parmi nos membres et donnera satisfaction de tout ceux qui ont tant à cœur l'avancement de notre société.

Vos tout dévoués en U. C. et P.,
LE COMITE EXECUTIF.
ALEXANDRE J. DOUCET,
SECRETAINRE-TRESORIER-GENERAL.

A. E. THIBAUT
MARCHAND DE MEUBLES
Assortiment complet
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal, 8 Téléphone
JOHN J. DAIGLE
MARCHAND GENERAL
EDMUNDSTON, N. B.

J. A. DAIGLE
HOTELLIER
ANDERSON SIDING, N. B.

Formation religieuse
de l'enfant

(Suite de la quatrième page)

Le Pape a parlé; il a étonnamment facilité à tous aux enfants comme à vous, l'accès de la sainte Table. Au lieu de vous étonner, au lieu surtout de critiquer, comme certaines chrétiennes arriérées, entrez dans les idées de Pie X, et faites-vous sa répétitrice auprès de votre enfant pour lui dire qu'elle reconnaissance il doit à Jésus qui désire descendre dans son petit cœur, souvent, tous les jours si possible.

Votre enfant, soyez en convaincue, Mère chrétienne, ne traversera la crise des passions sans y laisser rien de son innocence, qui si vous faites de lui un assidu de la Table sainte. Et il est une prédication à laquelle il sera mille fois plus sensible qu'à celle de la parole. Vous voulez déterminer cet enfant à communier souvent? Donnez-lui l'exemple en cette matière; communiez vous-même fréquemment, et l'éducation écharismatique de votre enfant ne laissera rien à désirer.

Lynch Daigle

Mardi de cette semaine avait eu lieu dans l'église paroissiale, le mariage de Mlle Lizzie Daigle, fille de M. Joseph Daigle, de cette paroisse, à M. Darcy Lynch, fils de feu M. John Lynch, de St-Jacques. Le Rev. M. A. Lynch, vicaire à Niagara et frère du marié présidait à la cérémonie.

Après le mariage les nouveaux époux se rendirent chez le père de la mariée où un somptueux déjeuner fut servi, puis ils prirent les chars pour un voyage de noces. Les vœux sincères de leurs nombreux amis les accompagnent.

le sol donne une meilleure récolte la saison suivante.

PREPARATION DE LA TERRE APRES LA MOISSON.—Pour le blé d'hiver, préparez la terre aussitôt que possible après que la récolte actuelle est rentrée; un gazon de trèfle ou un chaume de pois fournissent généralement les meilleures conditions.

Pour les plantes sarclées et spécialement les racines, les champs en gazon que l'on destine à cette culture doivent être labourés peu profondément immédiatement, roulés ou tassés, puis foulés parfaitement, de façon à provoquer la germination des mauvaises herbes ou conserver l'humidité, et à hâter la pourriture du gazon. On peut appliquer du fumier de ferme avant ou pendant la préparation; le fumier doit, cependant, être parfaitement mélangé au sol mais pas à une grande profondeur.

Il faut préparer deux et parfois trois labours, suivis de plusieurs disques et roulages pour préparer le sol à recevoir la semence. Un sol argileux, une vieille prairie, un vieux pâturage que l'on veut mettre en maïs doivent être traités de la même façon que nous venons de décrire pour les racines, mais il leur faudra un labour de plus. Sinon, le labour en préparation pour le maïs peut être remis au printemps.

Mettez votre charrue en marche et tenez-la en marche. Dans les provinces des Prairies où l'on peut labourer en automne, labourez toujours.

(Suite à la quatrième page.)

CARTES D'AFFAIRES

Casier Postal "S" Tél. 28-41

MAX. D. CORMIER
B. A.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, N. B.

DR Z. VEZINA
Ex-élève des Hôpitaux de Paris.
—Médecin spécialiste—
de l'Hôpital de Fraserville
Spécialité: Maladies des yeux,
oreilles, nez, gorge.
Bureau: 151 rue Lafontaine
FRASERVILLE, P.Q.
Tél. Kamouraska, No. 325.
Tél. National: " 519
Heures de Bureau:
10 hrs à 11.30 hrs a. m.
2 hrs à 5 hrs p. m.
Soir: 7 à 8 P.M.

Casier Postal "S" Tél. 46

A. M. SORMANY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Au Public

J'informe le public que je représente la maison

Gault Arc Metal Co.
de l'Ontario, manufacturier de
Bardeau en acier pour couvertures
de bâtisses et de Tôle pour finir
l'extérieur et l'intérieur des mai-
sons.

J'achete aussi la laine que je
payerai 42 cts la livre, lavée, et 32
cts la livre, non lavée.

JOS. J. MARTIN
St-Jacques, N. B.

NEW VICTORIA HOTEL

Rue Victoria

Chambres confortables. Service de premier ordre. Salles d'échantillons à la disposition des voyageurs.

Mme W. F. BOURGOIN,
Edmundston, N. B.

Dr W. J. Daigle

DENTISTE
s'établira définitivement à
MADAWASKA
chez Regis Daigle depuis le 6 juin

EDMUNDSTON, N. B.

PIO H. LAPORTE

Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

J. A. GUY, M. D.

Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone, 18

J. A. RATTE

Médecin-Vétérinaire
EDMUNDSTON, N. B.

A. M. CHAMBERLAND

B. A.
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC
Bureau: Grand Falls
St-Léonard, tous les jeudis de chaque semaine.
Anderson Siding, le 15 de chaque mois.

My Business

If a fellow loves a girl,
That's his business;
If a girl loves a fellow,
That's her business;
If they both love each other
That's their business;
But—if they marry,
They need life insurance—
And that's my business.

A. P. LABBIE,
Manager.

Union Mutual Life Insurance Co.
Résidence: St. Léonard, N. B.

Agency: Van Buren, Maine.